

CIRCULAIRE DE RENTREE 2024 ECOLE SAINT CHARLES

Chers parents,

Une belle année s'achève, riche de projets, de découvertes et de rencontres! Je suis très heureuse de cette première année passée à vos côtés, je vous remercie pour votre confiance et après un temps de repos, je serai ravie de vous retrouver pour poursuivre l'aventure!

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles familles. Toute l'équipe de l'établissement est à votre disposition afin de faciliter votre installation à l'école Saint Charles.

J'ai la grande joie de vous partager l'arrivée de nouvelles personnes à l'école :

Nous ouvrons une classe à la rentrée, c'est Madame Margaux BENOÎT qui nous rejoindra et qui aura en charge la classe de CM1. C'est une personne dynamique et souriante qui correspond tout à fait au profil de l'équipe de l'école.

Une infirmière reioindra également l'ensemble scolaire à la rentrée, c'est Madame Laura TISSIER qui sera présente sur le site de Montfavet deux jours par semaine. Elle s'occupera de nos élèves qui disposent d'un Projet d'Accueil Individualisé et fera de la sensibilisation en termes d'hygiène, d'alimentation et de santé dans les classes.

L'atelier théâtre continue même si l'intervenante change! C'est Madame Florence GAROT qui proposera cet atelier d'une heure par semaine le soir après la classe pour les élèves à partir du CE2. Douze places sont disponibles, les inscriptions se feront à la rentrée.

Voici les premières informations importantes à retenir :

1. Dates de rentrée

Vendredi 30 août 2024

8h30 : Rentrée des élèves de CE2/CM1, CM1 et CM2 avec un temps d'accueil pour les familles. Les élèves restent toute la journée. Cantine pour les ½ pensionnaires.

10h : Rentrée des élèves de PS de <u>Abbad</u> Qassim à <u>Eozenou Teeyah</u> avec un temps d'accueil pour les familles. Pas de cantine pour les PS qui terminent la journée à 12h et pas de classe le lundi 2 septembre.

10h: Rentrée des élèves de GS avec un temps d'accueil pour les familles. Les élèves restent toute la journée. Cantine pour les ½ pensionnaires et classe le lundi 2 septembre.

13h30 : Rentrée des élèves de MS, de CP et de CE1 avec un temps d'accueil pour les familles.

Lundi 2 septembre 2024

8h30 : journée de classe pour tous les enfants de MS et de GS de la maternelle et tous les enfants du primaire du CP au CM2.

10h : Rentrée des élèves de PS de Foudi Sara à Villard Mahé avec un temps d'accueil pour les familles. Pas de cantine pour les PS qui terminent la journée à 12h.

2. Les horaires de la journée

Un accueil des élèves est organisé à partir de 07h30. La matinée de classe commence à 8H30 et se termine à 12H00.

La pause méridienne s'étend de 12h à 13h30. Un enfant qui reste après 12h05 sera accompagné à la cantine, le repas sera facturé à la famille.

L'après-midi de classe commence à 13H30 et se termine à 16H15 pour tous les élèves. De 16h15 à 17h, les enfants sont sous la surveillance de personnels de l'école. Un enfant qui reste après 17h00 sera accompagné à l'étude ou à la garderie payante du soir. Il devra y rester jusqu'à 17h50.

	MATIN		MIDI		APRES-MIDI		SOIR	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
MATERNELLE	07H30	08H30	12H00	12H05	13H25	13H30	16H15	17H00
PRIMAIRE	07H30	08H30	12H00	12H05	13H25	13H30	16H15	17H00

3. Cantine

Dès le vendredi 30 août, les demi-pensionnaires sont pris en charge. Pour les repas des externes (qui déjeunent occasionnellement) :

- Les élèves de primaire s'inscrivent dès le premier jour auprès des enseignants lors de l'appel du matin.
- Les parents des élèves de maternelles cochent dans le tableau prévu à cet effet dans le hall d'accueil le repas occasionnel de leur enfant.

Il n'y a plus de vente de tickets à l'école. Vous pouvez acheter les repas en ligne via Ecole Directe. Ils sont vendus par 10 au prix de 65 €.

4. Etude et Garderie

Une étude/garderie est organisée de 16h30 à 18h00. A partir de 17h50 et jusqu'à 18h00 vos enfants vous attendent au portail. La vente de carnets de 10 tickets au prix de 45€ se fait en ligne comme pour la cantine.

Nous demandons aux parents de respecter attentivement les horaires.

5. Anglais

Les cours d'Anglais débutent le mardi 17 septembre. Pour rappel, une prise en charge financière pour l'année est déjà calculée dans le règlement financier signé à l'inscription de votre enfant.

6. **Uniforme**

Le port de la blouse ou de l'uniforme est le symbole visible de l'unité des enfants de l'ensemble scolaire. Il aide aussi à se mettre dans de bonnes conditions pour la mise au travail. Je vous remercie de respecter ce point très sérieusement.

Maternelles : **la blouse est obligatoire**. Il n'y a plus d'uniforme. En fonction de la météo, nous ajusterons le port de la blouse et nous vous en informerons.

Primaires : <u>l'uniforme est obligatoire tous les jours</u>. <u>Le bas de la tenue doit être noir ou bleu marine et le haut est à commander auprès de notre fournisseur</u>. Si vous n'avez pas reçu l'uniforme ou si l'inscription s'est faite tardivement, nous tolérons un polo uni gris en attendant la réception de votre commande. Voici le site internet et le code d'accès pour effectuer la commande :

https://identitybyfatherandsons.fr/catalogue/

Code partenaire: JP2

Tous les vêtements sont à marquer au nom et prénom de l'enfant.

7. Fournitures scolaires

Lien à suivre pour retrouver nos listes de fournitures sur notre site internet : https://www.stjeanpaul2.fr/fournitures

N'hésitez pas à réutiliser le matériel en bon état des années précédentes.

Vous pouvez retrouver une proposition de Pichon pour les fournitures à l'adresse : https://www.cmaliste.fr/listes

8. Assurances

L'attestation responsabilité civile et l'attestation individuelle accident des parents sont obligatoires dès le jour de la rentrée. Pensez à mettre une copie dans les fournitures de votre enfant.

9. Premières dates à retenir

- Jeudi 5 septembre : Bénédiction des cartables école/collège
- Mardi 17 septembre : Photos de classe et photos des fratries école/collège
- * Réunions de rentrée parents/professeurs :
 - o PS/MS Mme Charles: Lundi 23 septembre à 17h
 - o MS/GS Mme Lanz: Vendredi 20 septembre à 17h
 - o CP Mme Fouiller: Lundi 9 septembre à 17h
 - o CE1 M. Doolaeghe: Mardi 24 septembre à 17h
 - o CE2/CM1 Mme Dazin-Montury: Mardi 17 septembre à 17h
 - o CM1 Mme Benoît : Jeudi 19 septembre à 17h
 - o CM2 Mme Chossenot : Lundi 16 septembre à 17h
- ❖ Vacances scolaires : Selon le calendrier de la zone B
 - o Vacances de la Toussaint : Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024
 - o Vacances de Noël: Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
 - Vacances d'hiver : Du samedi 8 février au dimanche 23 mars 2025
 - o Vacances de printemps : Du samedi 5 avril au lundi 21avril 2025
 - o Vacances d'été : Mercredi 2 juillet (après la journée de classe)

Journées travaillées :

- Vendredi 30 août (pour remplacer le vendredi 4 juillet)
- o Mercredi 7 mai (pour remplacer le 9 mai)
- o Mercredi 2 juillet (pour remplacer le 3 juillet)

Jours fériés :

- o Lundi 21 avril (Pâques)
- Jeudi 1er mai (fête du Travail)
- o Du jeudi 8 mai au dimanche 11 mai (Pont de la Victoire 1945)
- o Du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin (Pont de l'Ascension)
- o Lundi 9 juin (Pentecôte)

D'autres dates importantes vous seront communiquées durant l'année scolaire.

10. Retards/Absences

Les retards perturbent le fonctionnement de la classe, je vous remercie de respecter attentivement les horaires d'entrée de l'école.

Il est indispensable de prévenir par message via Ecole Directe toute absence de votre enfant à son enseignant et de justifier le motif par écrit sur le cahier de liaison dès le retour en classe de votre enfant.

En cas d'absence sur un motif non recevable (Ex : vacances sur temps scolaire), l'enseignant n'a aucune obligation de « rattraper » les cours. Il est de la responsabilité de l'élève de s'informer du travail fait et à faire.

Les rendez-vous médicaux ne doivent pas être pris sur le temps scolaire.

Seuls les suivis auprès des thérapeutes (orthophonistes, psychologues, CMPP, etc..) peuvent être autorisés sur le temps scolaire. Dans ce cas, l'absence de l'enfant est soumise à un accord préalable de la direction. Une attestation des thérapeutes ou organisme qui reçoivent l'enfant est à fournir obligatoirement.

Si vous avez des auestions concernant la rentrée, vous pouvez me joindre par l'adresse suivante : <u>ecole@lpasteur.org</u>

Chers parents, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de cette circulaire et vous souhaite d'agréables vacances avec vos enfants.

Madame Fouiller Amandine Chef d'établissement Ecole St Charles – Montfavet